

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de la transition écologique

---

**Direction de l'eau et de la biodiversité**

**Décision du 03 février 2021  
portant nomination du président de la Commission nationale  
d'indemnisation des dégâts de gibier et de son suppléant**

**NOR : TREL2101133S**

*(Texte non paru au Journal officiel)*

Par décision de la ministre de la transition écologique en date du 03 février 2021, Monsieur Louis HUBERT, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts est nommé président de la Commission nationale d'indemnisation des dégâts de gibier, en remplacement de Monsieur Thierry GALIBERT, inspecteur général de santé publique vétérinaire.

En cas d'empêchement de Monsieur Louis HUBERT, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, président de la Commission nationale d'indemnisation des dégâts de gibier, la présidence de la commission est assurée par Monsieur Christian LE COZ, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts.